

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le mardi,  
31 août 2010 à 21h00 à la bibliothèque de Luskville située au 2024, route 148, Pontiac à laquelle  
étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant les conseillers, Roger Larose, Lynne  
Beaton, Jim Coyle, Inès Pontiroli et Brian Middlemiss.

ÉGALEMENT PRÉSENT : le directeur général.

Ouverture de la séance à 21h05.

**10-08-351  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Éco-centre
3. Pratiques et certification « Pompier I »
4. Agrandissement
5. Contrat de travail – chef pompier
6. Engagement – pompier volontaire
7. Pavage – chemin Cedarvale
8. Pavage – chemins Panorama & McCaffrey
9. Levée de la séance

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant :

9. Circulation V.T.T. dans les berges

Adoptée

Le conseiller Brian Middlemiss quitte la table à 21h10 déclarant un possible conflit.

**10-08-352  
CERTIFICATION – POMPIERS 1**

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service incendie M. Tom Howard;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur du service incendie à effectuer les  
dépenses nécessaires pour la certification des pompiers selon la liste fournie pour un budget  
global de 8 000,00 \$;

Adoptée

**10-08-353  
CONTRAT DE TRAVAIL – DIRECTEUR DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est

Proposé par Edward McCann  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte le contrat du directeur du service sécurité incendie, tel que présenté par le directeur général, sauf au point 7 où il devra être mentionné que l'éventuelle prime de séparation sera valide à compter de la date de signature.

AMENDEMENT

Il est

Proposé par        Jim Coyle  
Appuyé par        Roger Larose

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte le contrat du directeur du service sécurité incendie et qu'à l'article 4, il soit mentionné que la durée du contrat est d'un an à partir de la date de signature.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR

Jim Coyle  
Roger Larose  
Lynne Beaton  
Dr Jean Amyotte

CONTRE

Inès Pontiroli  
Brian Middlemiss

Le maire s'abstient de voter.

L'amendement est adoptée sur division.

Adoptée sur division

**10-08-354**

**ENGAGEMENT D'UN POMPIER VOLONTAIRE**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de sécurité incendie;

Il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Roger Larose

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac accepte la candidature de M. Ryan Yach à titre de pompier volontaire.

Adoptée

**10-08-355**

**PAVAGE – CHEMIN CEDARVALE**

CONSIDÉRANT les soumissions reçues suite à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la firme Coco Paving est le plus bas soumissionnaire;

Il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde le contrat de pavage du chemin Cedarvale à la firme Coco Paving pour la somme de 118 624,85 \$ (taxes incluses), conditionnellement à la conformité de la soumission reçue.

Adoptée

**10-08-356**

**PAVAGE – CHEMINS PANORAMA ET McCAFFREY**

CONSIDÉRANT les soumissions reçues suite à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la firme Coco Paving est le plus bas soumissionnaire;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte

Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde le contrat de pavage des chemins Panorama et McCaffrey à la firme Coco Paving pour la somme de 76 302,37 \$ (taxes incluses), conditionnellement à la conformité de la soumission reçue.

Adoptée

**10-08-357**

**CIRCULATION – VÉHICULES TOUT-TERRAIN DANS LE LITTORAL**

CONSIDÉRANT les plaintes reçues pour la circulation des VTT dans le littoral de la rivière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger cette situation;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est responsable des activités se déroulant dans le littoral;

Il est

Proposé par Inès Pontiroli

Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande à toute autorité compétente de trouver une solution durable pour que cesse la circulation des véhicules tout-terrain dans le littoral de la rivière.

Adoptée

**10-08-358**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est

Proposé par Jim Coyle

Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h50 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL

*« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*